

PARIS, le 6 avril 2009

NOUVELLES NEGOCIATIONS CONVENTIONNELLES : LA POSITION DE L'U.ME.SPE.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. a lu avec intérêt les déclarations de la Ministre de la Santé sur la possibilité de reprise des négociations conventionnelles avec un passage du C à 23 euros impliquant une revalorisation de toutes les spécialités cliniques.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rappelle que l'accord du printemps 2007 sur l'utilisation du C2 est toujours bloqué par le ministère.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. souligne qu'au mois de mai, nous fêterons un double anniversaire, celui de l'arrivée à la tête du Ministère de la Santé de Madame Bachelot-Narquin et, pour l'ensemble des médecins spécialistes, une nouvelle étape du blocage des honoraires.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. ne consentira à s'engager dans des mesures d'accessibilité aux soins qu'après le retrait par le Sénat et la Commission mixte des avenants inacceptables limitant l'utilisation du secteur 2 et balkanisant la représentativité syndicale dans les futures URPS en trois collèges.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. reste sur les bonnes intentions de la réforme formulées par le Président Sarkozy et la mauvaise écriture actuelle de la loi Bachelot issue du débat à l'Assemblée Nationale.